

A ce jour, pour ce Pôle, une présence quotidienne est maintenue sur le site de l'hôtel du Département : deux personnes sont présentes au siège pour l'ensemble du pôle. Elles répondent au faible nombre d'appels téléphoniques ainsi qu'aux besoins des personnes en télétravail. Ces permanences permettent en particulier de traiter les courriers « papier » et de mandater et liquider les factures arrivées si les personnes missionnées pour le faire en télétravail ont des difficultés techniques. Un grand nombre d'agents du Pôle sont mobilisables si nécessaire.

Concernant la direction des bâtiments :

- Les chefs de service et leurs techniciens essayent de faire avancer au mieux, à distance, les projets en étude afin de permettre de relancer l'activité économique au plus vite dès la fin du confinement.
- La plupart des chantiers en cours sont désormais arrêtés. Le Département sera bien sûr bienveillant avec les entreprises concernées en ne leur appliquant pas de pénalités de retard.
- Le Département a recommandé aux rares entreprises qui poursuivent leurs interventions sur des chantiers départementaux de s'organiser pour réduire les co-activités inter-entreprises sur site et de prendre toutes les précautions nécessaires pour la santé de leurs personnels et des usagers des sites. Compte tenu de la situation, chaque soir les chantiers doivent être mis en sécurité afin de permettre l'arrêt complet de l'activité dès le lendemain matin si nécessaire.
- Afin d'assurer la sécurité des bâtiments départementaux vides de toutes activités, des "rondes" sont assurées par les équipes voirie de sécurité active (ou les patrouilleurs) pour les sites ruraux et par un agent de la Direction des bâtiment pour les sites de Limoges.
- De leur côté, les agents mobilisables (en MDD - services technique et équipes mobiles) sont en situation d'astreinte pour réaliser, si nécessaire, des interventions de dépannage d'urgence des sites occupés.

Concernant la direction des collègues :

- Le suivi est assuré par télétravail par l'ensemble des agents et la présence physique d'un agent à l'hôtel du Département.
- Un contact étroit et quotidien avec les équipes de direction des établissements est établi afin de les accompagner au mieux et établir une cartographie de la situation dans les 30 établissements, et cela en partenariat avec les services de l'Education Nationale.
- Une adresse mail spécifique (covid-collèges) a été créée pour faciliter les communications avec les établissements et la transversalité avec la direction des bâtiments. Elle est accessible par l'ensemble des agents de la direction des collègues et des cadres de la direction des bâtiments et permet une visibilité, une information et une gestion efficace des demandes.
- Actuellement, les demandes d'accueil d'élèves enfants des professionnels de santé dans les établissements sont très variables et globalement faibles. 6 à 7 collèges étaient dans ce cas sur tout le département. Pour optimiser les moyens sur Limoges, l'Education nationale envisage de regrouper les collégiens concernés sur le collège Donzelot, tout en respectant le nombre d'enfants maximum par site (20 maxi). Les services de restauration collective sont fermés.
- Certains agents départementaux des collèges restent mobilisés en raison de la présence d'élèves ou de personnels administratifs dans les locaux, d'autres sont mobilisables à tout instant pour assurer la continuité du service au sein des établissements (entretien, désinfection notamment).

